Yukon
Finances

RAPPORT GÉNÉRAL DES TRANSACTIONS - TAXE SUR LE COMBUSTIBLE
FTG-2 ACQUISITIONS À L'INTÉRIEUR DU YUKON AUPRÈS DE PERCEPTEURS TITULAIRES D'UNE LICENCE

Pour la période se terminant le : AAAA / MM / JJ

Nom du percepteur	Numéro d'entreprise fédéral

Nom des percepteurs	Numéro d'entreprise fédéral	Essence	Essence colorée	Essence d'aviation	Essence à l'éthanol	Gaz de pétrole liquéfies	Autre taxable	Autre exempt	Total
Total des acquisitions à l'intérieur du Yukon (FTG-2)									

DÉMONTREZ LES TOTAUX REPORTÉS AU «SOMMAIRE GÉNÉRAL DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE - FTG-TAXE»

YG(4785FQ)F1 Rev.10/2006

Imprimer | Vider champs